

074035 SGC SALLANCHES

DEMANDE D'ADMISSION EN NON VALEUR DE CRÉANCES IRRÉCOUVRABLESCollectivité : 77701 - EAU ET ASST-PRAZ-SUR-ARLYN° de la liste : 7649531615

Le comptable soussigné expose qu'il n'a pas pu recouvrer les titres, cotes ou produits portés sur l'état ci-après, en raisons des motifs énoncés.

Il demande en conséquence l'admission en non-valeurs de ces titres figurants sur la liste ci jointe.

A

, le 10 septembre 2025

DÉCISION DE L'ORDONNATEUR

Vu l'état et les avis d'autres part :

Il est accordé décharge au comptable des sommes détaillées au présent état, lesquelles s'élèvent à :

Compte	Montants présentés	Montants admis
6541	0,19 €	
6542	0,00 €	
Total	0,19 €	

PRAZ-SUR-ARLY, le

02 OCT. 2025 A

(Date, cachet et signature de l'ordonnateur)

Le Maire,
Yann JACCAZ**TRAITEMENT COMPTABLE DE LA DÉCISION**

Le comptable soussigné certifie avoir émarginé aux articles respectifs les sommes indiquées sur le présent état, lesquelles n'avaient pas été soldées avant la réception de la décision ci-dessus.

EXERCICE	PIÈCE	SERVICE	TOTAL	MOTIFS DE LA PRÉSENTATION	NATURE	IMPUTATION	MONTANT	Admis	Rejet	Éléments nouveaux A compléter OBLIGATOIREMENT en cas de rejet
2024	R-4-229-1		COP LES ALPAGES COPRO	RAR inférieur seuil poursuite	EAU-EAU	6541	0,15			
2024	R-4-229-2		COP LES ALPAGES COPRO	RAR inférieur seuil poursuite	EA2-ASSAINISSEMENT	6541	0,04			
			Total pour COP LES ALPAGES COPRO				0,19			
			TOTAL DE LA LISTE				0,19			